

Rapport annuel 2014-2015



Évaluation



Gouvernance



Défis de la profession



Protection du public



Planification stratégique



Liens avec les membres



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Table des matières

Lettres de présentation	3
Rapport du président	4
Rapport de la directrice générale et secrétaire	6
Rapport des activités du Conseil d'administration	9
Rapport des activités du comité exécutif	12
Personnel de l'Ordre	13
Rapport du Bureau du syndic	14
Comité d'inspection professionnelle	15
Conseil de discipline	18
Comité de révision des plaintes	19
Conseil d'arbitrage des comptes	19
Activités relatives à l'usurpation de titre et à l'exercice illégal	19
Admission à la pratique	20
Comité de la formation	24
Activités de formation continue	25
Comité de la médiation familiale	26
Comité de gouvernance	26
Autres comités de l'Ordre	27
Renseignements généraux	30
Rapport de l'auditeur indépendant	34

Lettres de présentation

Québec, mai 2015

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée au 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Montréal, mai 2015

Madame Stéphanie Vallée

Ministre de la Justice du Québec
et procureure générale
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée au 31 mars 2015.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,

Denis Leclerc, ps.éd.

Montréal, mai 2015

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée au 31 mars 2015.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le président,

Denis Leclerc, ps.éd.



Rapport du président

Ce rapport marque la fin de ma deuxième année à la présidence de l'Ordre. Après une année 2013-2014 placée principalement sous le signe d'une plus grande familiarisation avec les différents dossiers et le fonctionnement de l'organisation, l'année 2014-2015 s'est caractérisée par le renforcement des liens avec les membres et des collaborations avec les partenaires. Plusieurs réalisations de la dernière année méritent d'être soulignées.

L'Ordre a continué, cette année, grâce au travail du Conseil d'administration, ses actions visant à assurer une gouvernance efficace et moderne, notamment par la révision de plusieurs politiques et la mise en place d'outils d'évaluation de son fonctionnement. Afin d'être en concordance avec sa mission de protection du public, l'Ordre a publié, en janvier 2015, un avis établissant clairement que l'émission et la signature de reçus de naturopathe ou de naturothérapeute pour des services rendus de psychoéducation étaient considérées comme illégales et non conformes aux dispositions du Code de déontologie. Cette pratique avait été adoptée progressivement par certains membres en pratique privée en lien avec la difficulté de reconnaissance des services de psychoéducation par les assureurs. L'Ordre est conscient de ces difficultés et continue de mener des représentations pour faire progresser ce dossier.

Liens avec les membres

J'accorde beaucoup d'importance en tant que président à développer un lien avec les membres. J'ai donc maintenu tout au long de l'année l'écriture du « Billet du président » distribué à toutes les deux semaines dans le bulletin électronique *Le Point com*. De plus, en cours d'année s'est ajouté sur notre site un blogue qui permet, à travers des articles plus étoffés, de s'adresser tant aux psychoéducateurs qu'à la population en général.

J'ai entamé à l'automne une tournée qui, entre octobre et avril, m'aura amené à visiter 10 régions du Québec et à rencontrer un grand nombre de membres de l'Ordre. Cette tournée s'inscrit dans les travaux en vue de la tenue d'États généraux de la psychoéducation qui se tiendront à l'automne 2015. Les échanges lors de ces rencontres m'ont permis d'identifier les principaux défis de la profession, en plus de me familiariser avec les enjeux régionaux vécus par les psychoéducateurs qui ont un impact sur leur capacité à offrir des services de qualité à la population.

L'Ordre accorde une place importante à soutenir la relève de la profession. Les membres récemment diplômés ont donc été invités à l'automne à une rencontre d'accueil et de familiarisation avec les particularités du système professionnel. J'ai pu leur présenter le fonctionnement et les principaux projets de l'Ordre en plus d'échanger avec eux sur les défis qu'ils rencontrent dans leur pratique. J'ai également accepté les invitations des étudiants des campus de Trois-Rivières et de St-Jérôme à aller les rencontrer, en plus de donner une conférence au Psychoedfest qui regroupait à Québec, en mars, des étudiants en psychoéducation de toutes les universités.

Représentations et visibilité

Encore cette année, mon rôle de président et porte-parole de l'organisation m'a amené à représenter l'Ordre dans un grand nombre d'événements. J'ai notamment participé au Forum sur l'intimidation organisé en octobre par le ministère de la Famille. Cette initiative s'inscrit dans la stratégie gouvernementale de lutte à l'intimidation et devrait déboucher sur un plan

d'action pour 2015. L'Ordre a d'ailleurs soumis un mémoire où nous avons pu élaborer nos propositions pour prévenir et contrer l'intimidation auprès de différentes clientèles, allant de l'enfance jusqu'aux personnes âgées.

En collaboration avec sept autres ordres professionnels, l'Ordre a également soumis un mémoire conjoint concernant le « projet de loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales » (projet de loi 10). Ce projet de loi établit des changements importants dans l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux et, par ricochet, il a un impact significatif sur les différents partenariats que l'Ordre a mis en place dans les dernières années, particulièrement avec les associations d'établissements appelées à disparaître. J'ai donc multiplié les rencontres et contacts visant à développer de nouveaux partenariats avec les organisations qui auront maintenant la responsabilité du maintien et du développement des meilleures pratiques dans le réseau.

Perspectives

La prochaine année s'annonce riche en projets stimulants et importants pour l'Ordre. J'ai déjà souligné que nous tiendrons à l'automne 2015 des États généraux sur la psychoéducation. Ce sera l'occasion pour les participants de proposer des pistes d'action visant à répondre aux différents défis de la profession qui auront été identifiés par la tournée des régions que j'ai effectuée dans la dernière année. Les résultats de cet exercice alimenteront également la démarche d'élaboration de la prochaine planification stratégique qui devrait entrer en vigueur en avril 2016.

Le développement de partenariats pertinents pour la mission de l'Ordre est toujours un objectif important et continuera de l'être. Cela sera encore plus déterminant dans la prochaine année, compte tenu de la mise en place des CISSS et CIUSSS qui transformeront de manière considérable la dynamique des collaborations dans le réseau de la santé et des services sociaux.

À cela s'ajoutera un défi de taille pour l'organisation, soit l'arrivée d'une nouvelle personne à la direction générale, puisque Renée Verville, après plus de 15 ans à la tête de l'organisation, prendra sa retraite. Comme c'est toujours le cas dans ces situations, les ajustements seront nombreux. Heureusement, elle laisse une organisation saine et solide qui, jumelé à la compétence de tous les membres de l'équipe, facilitera la transition.

Remerciements

En terminant, je tiens à remercier chaleureusement plusieurs personnes. D'abord les membres du Conseil d'administration qui, encore cette année, ont démontré leur engagement et mis très généreusement au service de l'organisation leur temps et leurs compétences. Mon engagement pour une gouvernance moderne et efficace est aussi le leur et je les en remercie. Je me dois également de souligner le travail des nombreux bénévoles et contractuels sans qui un grand nombre d'actions de l'Ordre ne pourraient se poursuivre. Leur apport est des plus précieux pour l'organisation.

Bien évidemment, les multiples services et réalisations de l'Ordre reposent d'abord sur la compétence et la qualité du travail de la permanence. Il s'agit d'une équipe de personnes engagées, compétentes et dévouées à l'organisation. Leur souci du travail bien fait est la garantie de services de qualité.

Je ne saurais terminer ce rapport sans remercier tout particulièrement Renée Verville, la directrice générale. Au fil des années, elle a su inspirer son équipe et appuyer avec compétence et loyauté les différents présidents qui se sont succédés. Je me joins à eux pour lui exprimer toute la reconnaissance qu'elle mérite.



Denis Leclerc, ps.éd.



Rapport de la directrice générale et secrétaire

Ce rapport présente les principaux dossiers réalisés au cours de l'année. Pour certains, c'est la poursuite d'actions déjà engagées. Pour d'autres, ils nous amènent vers de nouveaux horizons. Le fil conducteur, néanmoins, demeure la rigueur apportée dans nos dossiers afin d'assurer la protection du public.

Qualité de l'exercice et soutien professionnel

De nombreuses actions ont été entreprises afin d'améliorer les services offerts par nos membres. Ces actions s'inscrivent, pour la plupart, dans notre plan d'action.

Développement de la formation continue

Un comité de travail a mené un sondage auprès des membres dans le but de connaître leurs besoins de formation continue. Le taux de réponse a été très satisfaisant. Les différentes analyses des résultats nous permettront de planifier la formation continue en tenant compte des besoins exprimés par les membres. Par ailleurs, un comité de formation continue sera rapidement mis sur pied afin d'élaborer les orientations de la formation continue pour les membres de l'Ordre.

La première période de référence de la norme d'exercice sur la formation continue prenait fin le 31 mars 2014. Le bilan de cet exercice nous permet de constater que la norme n'est pas qu'une obligation. Elle donne aussi l'occasion au psychoéducateur de réfléchir à son développement professionnel. Le respect de la norme a été atteint à 98 %. Même parmi ceux qui en étaient exemptés, les heures demandées ont été complétées. Les constats de ce bilan et les analyses du sondage comptent parmi les éléments aidant à la planification d'activités de formation continue.

Afin de rendre plus accessibles nos activités de formation continue, nous nous sommes dotés d'un système permettant la formation à distance. Cela permet de rejoindre plus facilement les membres des régions éloignées. Cependant, du travail reste à faire pour maîtriser le système et l'exploiter à sa pleine capacité.

Soutien professionnel

Le sondage sur les besoins de formation continue a fait ressortir des distinctions entre les besoins des psychoéducateurs ayant moins de cinq ans de pratique et les autres. Ces résultats ainsi que le bilan des inspections de démarrage nous permettront de développer, dans la prochaine année, des mécanismes de soutien pour l'insertion professionnelle des nouveaux membres.

Une ressource s'est jointe à l'équipe. Catherine de Lanux, ps.éd., agit à titre de coordonnatrice aux affaires professionnelles. Elle offre, tout comme ses collègues du service, un soutien aux membres quant au volet professionnel de leur pratique. Parmi les actions liées aux affaires professionnelles, relevons notre participation active aux travaux des ordres en santé mentale et relations humaines pour tenter de départager *ce qui est* et *ce qui n'est pas* de la psychothérapie. Ces

travaux aideront chacun des ordres à mieux délimiter l'exercice de la psychothérapie. Les États généraux sur la profession de psychoéducateur ont également mobilisé du temps et de l'énergie afin de préparer la tenue de rencontres en région et l'activité qui se tiendra l'automne prochain.

Une activité d'accueil pour les nouveaux membres a été faite. Elle permet d'en apprendre davantage sur l'Ordre, d'échanger avec des collègues et d'entendre le témoignage de psychoéducateurs d'expérience. Cette activité contribue à renforcer le sentiment d'appartenance et à développer des liens permettant d'obtenir du soutien si cela s'avérait nécessaire.

Encadrement professionnel

Nous avons poursuivi nos activités pour permettre l'appropriation du Code de déontologie. Nous avons préparé une vidéo pour les membres présentant les principaux points et illustrant, par des situations concrètes, les principales modifications apportées au Code. Certains milieux en ont fait un exercice d'appropriation en groupe.

Afin de mieux outiller les membres du Conseil d'administration, les syndics ainsi que les inspecteurs, nous avons rédigé un Guide explicatif sur le Code de déontologie, lequel recense la jurisprudence qui s'applique à certains articles.

Communications

L'année 2014-2015 a été fort occupée pour les communications. Nous avons procédé à une refonte complète de notre site Web et avons mis en place des médias sociaux. Le site a été revu en pensant aux différents publics à qui il s'adresse. Une portion importante a été consacrée au grand public afin qu'il connaisse davantage la profession de psychoéducateur. Dans un objectif de transparence, mais également afin de permettre à tous de mieux connaître la profession de psychoéducateur et les actions de l'Ordre, l'ensemble de nos informations se trouve dans la partie publique du site, à l'exception du dossier du membre et de l'offre de formation continue qui s'adressent uniquement aux membres.

Le taux de fréquentation de notre nouvelle page Facebook nous indique que l'Ordre a su se tailler une excellente place dans le paysage des médias sociaux tout en étant fidèle à ses valeurs. Enfin, la création d'un blogue nous permet de développer différentes thématiques qui rejoignent à la fois les membres et le grand public.

Gestion

Grâce à une équipe dévouée, nous réussissons à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Pour la première fois, nous avons organisé une soirée soulignant le travail des employés. Les anniversaires des dix ans et plus et des cinq ans et plus au service de l'Ordre ont fait l'objet d'une célébration particulière. Lors de cet événement, nous avons remercié les bénévoles qui contribuent activement aux activités de l'Ordre. La contribution de la psychoéducatrice Rina Pettreta, bénévole de longue date, a été soulignée.

Afin de répondre aux demandes croissantes, nous avons embauché une nouvelle adjointe. Puis, la répartition des tâches a été revue afin de mieux équilibrer le travail de chacun.

Nous avons mis en œuvre la politique de gestion des risques adoptée l'an dernier. Certaines actions seront donc entreprises pour atténuer les risques possibles.

La planification de la relève de la directrice générale et celle de la directrice des services administratifs figuraient parmi les objectifs de l'année. Madame Micheline Chassé, directrice des services administratifs, prendra sa retraite au début d'avril. La planification de sa relève a été réalisée en début d'année 2015 et sa remplaçante, madame To Nga Huynh, a été choisie. Madame Chassé faisait partie de la première équipe de l'Ordre en 2000. Auparavant, elle œuvrait au sein de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec. Elle a fait montre, au fil des ans, d'une très grande expertise. De plus, c'est une personne très dévouée à l'Ordre. La transition avec sa remplaçante s'est faite de façon harmonieuse et progressive. Pour ma part, je quitterai l'Ordre à la fin de décembre. La planification de ma relève a débuté en septembre 2014 et se poursuivra jusqu'à mon départ. Un comité a d'ailleurs été formé afin de préparer toutes les étapes facilitant cette transition.

Remerciements

Encore cette année, je tiens à remercier toutes les personnes qui contribuent à la réalisation des activités de l'Ordre. Merci à tous les membres de l'équipe qui sont engagés, dévoués et qui font preuve d'un haut niveau de professionnalisme. Chaque membre de l'équipe a un apport précieux mais ce sont leurs efforts conjugués qui contribuent à l'atteinte de nos objectifs.

L'équipe du personnel de l'Ordre est soutenue par les administrateurs, les nombreux bénévoles, les membres des comités et de groupes de travail. Je tiens à les remercier pour leur générosité et leurs compétences.

Je profite également de l'occasion pour souligner l'excellente collaboration avec le président, Denis Leclerc, et les administrateurs de l'Ordre. Cette collaboration se reflète dans toutes les actions entreprises pendant l'année.



Renée Verville, M.A.P., Adm. A.

Rapport des activités du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration

Le président, élu au suffrage universel des membres de l'Ordre, est appuyé de 12 administrateurs élus et de quatre administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Le Conseil d'administration (CA) veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Le mandat du président ainsi que des administrateurs est de trois ans.



Les administrateurs élus

1 Denis Leclerc
Président élu en
mai 2013

Région 01
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-
Îles-de-la-Madeleine/
Saguenay-Lac-Saint-Jean
et Côte-Nord

2 Érika Fortin
en poste jusqu'en
juin 2014

3 Mireille Jean
nommée par le CA
en septembre 2014

Région 02
Capitale-Nationale et
Chaudière-Appalaches

4 Marc Bergeron
réélu en mai 2013
(2^e mandat)

Région 03
Mauricie et
Centre-du-Québec

5 Brigitte Alarie
réélu en mai 2012
(2^e mandat)

Région 04
Estrie

6 Myriam Laventure
réélu en mai 2013
(2^e mandat)

Région 05
Montréal

**7 Marie-Christine
Harguindéguy-Lincourt**
réélu en mai 2012
(2^e mandat)

8 Claudine Pelletier
élue en mai 2012
(1^{er} mandat)

9 Monique Nadeau
nommée par le CA
en septembre 2013
(1^{er} mandat)

Région 06
Laval, Laurentides
et Lanaudière

10 Maryse Beaudoin
réélu en mai 2013,
en poste jusqu'en
septembre 2014
(2^e mandat)
*Absente lors de
la prise des photos*

11 Marie-Noëlle Granger
nommée par le CA
en décembre 2014
(1^{er} mandat)

12 Alessandro Orsi
réélu en mai 2013
(2^e mandat)

Région 07
Outaouais,
Abitibi-Témiscamingue et
Nord-du-Québec

13 Gabrielle Thivierge
réélu en mai 2012
(2^e mandat)

Région 08
Montréal

14 Jean-Pierre Robin
réélu en mai 2013
(2^e mandat)

15 Richard Chagnon
réélu en mai 2013
(2^e mandat)

Les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

16 Céline Bélanger
nommée le 2 juin 2012
(2^e mandat)

17 Raoul Desmeules
nommé le 2 juin 2012
(1^{er} mandat)

18 Claude Di Stasio
nommée le 2 juin 2012
(1^{er} mandat)

19 Jocelyne Pellerin
nommée le 11 mai 2013
(1^{er} mandat)

Rapport du Conseil d'administration

Les administrateurs, guidés par leur mandat premier de protection du public, se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application des dispositions du Code des professions et des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières et sur la surveillance des activités de l'Ordre. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Au cours de l'année 2014-2015, le CA a tenu cinq réunions ordinaires. L'assemblée générale de l'Ordre 2014-2015 se tiendra le 29 mai 2015.

En matière d'affaires légales et réglementaires, le CA a, notamment :

- + adopté le projet de rapport annuel 2013-2014;
- + adopté le programme de surveillance générale;
- + procédé à l'élection d'une administratrice, Mireille Jean, ps.éd., dans la région électorale 01;
- + adopté l'avis de convocation à l'assemblée générale;
- + procédé à l'élection d'une administratrice, Marie-Noëlle Granger, ps.éd., dans la région électorale 06;

En matière d'affaires professionnelles, d'orientation et de prises de position, le CA a, notamment :

- + adopté les lignes directrices concernant l'évaluation d'un adolescent dans le cadre d'une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- + adopté le plan d'action 2015-2016;
- + adopté la prise de position concernant l'émission de reçus de complaisance;

En matière de nominations et de mandats, le CA a, notamment :

- + nommé Jean-Pierre Robin, ps.éd., comme délégué substitut au CIQ;
- + nommé Geneviève Massicotte, ps.éd., inspectrice pour un mandat se terminant le 31 mars 2017;
- + renouvelé le mandat de Renée Verville comme déléguée au Conseil québécois d'agrément;
- + nommé Jean-Louis Laberge, administrateur nommé, comme membre du comité de révision des plaintes;
- + nommé André Lavergne, ps.éd., et Isabelle Banville, ps.éd., membres du conseil d'arbitrage des comptes;
- + nommé Monique Nadeau, ps.éd., membre du comité de gouvernance pour un mandat se terminant en mars 2017;

En matière d'affaires administratives et financières, le CA a, notamment :

- + adopté les états financiers vérifiés 2013-2014;
- + décidé de verser le surplus pour l'année 2013-2014 dans le Fonds de développement professionnel;
- + formé le comité de sélection pour le poste de directeur général;
- + délégué au comité exécutif le mandat de l'analyse des besoins de l'organisation pour le poste de directeur général;
- + nommé Denis Leclerc, président, Renée Verville, secrétaire de l'Ordre, Jean-Pierre Robin, vice-président, signataires des effets de commerce;
- + nommé Micheline Chassé, directrice des services administratifs, signataire des effets de commerce pour des montants inférieurs à 5000 \$;
- + nommé To Nga Huynh, coordonnatrice des services administratifs, signataire des effets de commerce pour des montants inférieurs à 5000 \$;
- + proposé aux membres réunis en assemblée générale l'augmentation de la cotisation 2016-2017 correspondant à l'augmentation du coût de la vie;
- + adopté l'augmentation de 20 \$ des frais du Registre des droits acquis;
- + recommandé aux membres de l'assemblée générale de reconduire le mandat de la firme comptable Yves de Carufel Inc. pour l'année 2014-2015;
- + adopté les prévisions budgétaires 2015-2016;
- + adopté l'augmentation des échelles salariales;
- + nommé Denis Leclerc, ps.éd., Monique Nadeau, ps.éd., Jocelyne Pellerin, administratrice nommée, René Grenier, ps.éd., et Renée Verville, membres du comité de sélection du poste de directeur général;

En matière de gouvernance, le CA a, notamment :

- + adopté le Code de conduite et d'éthique des administrateurs;
- + adopté la politique de fonctionnement des comités;
- + adopté la politique du Bureau du syndic;
- + adopté la politique des Règles de gouvernance;
- + adopté la politique des conditions d'engagement des inspecteurs;
- + adopté la grille d'évaluation annuelle du CA;
- + adopté la grille d'évaluation annuelle du président;
- + adopté le plan de relève de la directrice générale;

En matière de reconnaissance, le CA a, notamment :

- + proposé que le Mérite du CIQ soit décerné à Diane Métayer, ps.éd.;
- + décerné la bourse Jocelyne-Pronovost à Marie-Noëlle Gysel, ps.éd.;
- + décerné la bourse Marcel-Renou à Véronique Longtin, ps.éd.;

Rapport des activités du comité exécutif

Le comité exécutif est composé du président, du vice-président, des deux administrateurs élus et d'un administrateur nommé. Le comité exécutif est élu annuellement, en plus d'exercer les pouvoirs que le Conseil d'administration (CA) lui a délégués, conformément à l'article 96.1 du Code des professions, il veille aux affaires courantes de l'Ordre.

Comité exécutif

Denis Leclerc, ps.éd.,
président

Brigitte Alarie, ps.éd.,
conseillère

Raoul Desmeules,
administrateur nommé

Jean-Pierre Robin, ps.éd.,
vice-président

Marc Bergeron, ps.éd.,
conseiller

Renée Verville, M.A.P., Adm. A.,
secrétaire

Au cours de l'année financière 2014-2015, le comité exécutif a tenu sept réunions régulières. Lors de ces réunions, les administrateurs ont notamment approuvé la liste des candidats admis par la secrétaire générale; ils ont procédé à l'étude des recommandations du comité d'équivalence et du comité d'inspection professionnelle et fait des recommandations au CA. Les dossiers administratifs et financiers ont été à l'ordre du jour de toutes les réunions.

Voici les principales résolutions du comité exécutif.

Permis, accréditations et tableau des membres

Le comité exécutif a :

- + effectué la délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscrit des membres;
- + radié des membres pour différents motifs;
- + délivré et renouvelé des permis restrictifs temporaires;
- + révoqué les permis des candidats n'ayant pas fait leur inscription au tableau des membres;
- + converti des permis temporaires en permis réguliers;
- + accordé des accréditations à la pratique de la médiation familiale;

Affaires réglementaires

Le comité exécutif a :

- + imposé des mesures de perfectionnement à des psychoéducateurs à la suite des recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- + mandaté Me Geneviève Roy pour intenter une poursuite pénale envers une personne pour usurpation de titre;
- + accepté de prolonger la supervision d'une membre afin de parfaire les apprentissages requis;

Affaires administratives et financières

Le comité exécutif a :

- + adopté le calendrier des rencontres du comité exécutif 2014-2015;
- + recommandé au CA l'adoption des prévisions budgétaires;
- + recommandé au CA l'augmentation des échelles salariales;
- + recommandé au CA l'adoption du plan d'action 2015-2016;
- + accordé le contrat pour l'implantation d'une nouvelle solution informatique pour la gestion des membres à la firme Cosotech;
- + recommandé aux dirigeants du CA d'octroyer une somme de 25 000 \$ pour l'ensemble des activités en lien avec le projet des États généraux;
- + octroyé un montant de 1000 \$ à l'organisme Unipsed afin de le soutenir dans son fonctionnement général;
- + octroyé une somme pour soutenir une recherche portant sur l'utilisation des connaissances issues de la recherche par les psychoéducateurs en exercice;
- + accordé le budget pour faire traduire les lignes directrices sur l'évaluation psychoéducative;

Affaires professionnelles

Le comité exécutif a :

- + recommandé la candidature de Katherine Breton, ps.éd., au Conseil supérieur de l'éducation;
- + adopté la version finale des lignes directrices *Évaluer une personne dans le cadre d'une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse.*

Personnel de l'Ordre

Direction générale

Renée Verville, M.A.P., Adm. A., directrice générale et secrétaire

Manon Gauthier, adjointe à la direction générale, à la présidence et webmestre

Services administratifs

Micheline Chassé, directrice des services administratifs

To Nga Huynh, coordonnatrice des services administratifs

Sylviane Besner, adjointe aux services administratifs et réceptionniste

Services juridiques

Me Geneviève Roy, conseillère juridique

Service des communications

Jaëlle Héroux, M.A., responsable des communications

Qualité de l'exercice et développement professionnel

Catherine de Lanux, ps.éd., coordonnatrice aux affaires professionnelles

Jean Hénault, ps.éd., coordonnateur aux admissions et au soutien professionnel

Claude Paquette, ps.éd., coordonnateur à la qualité de l'exercice et au soutien professionnel

Dominique Trudel, Ph. D., ps.éd., coordonnatrice au développement et au soutien professionnel

Mélany Besner, adjointe à l'admission

Pierrette Savard, adjointe à l'inspection et aux affaires juridiques

Hélène Vernerey, adjointe aux affaires professionnelles et aux communications

Bureau du syndic

Robert Turbide, ps.éd., syndic

Rapport du Bureau du syndic

Le Bureau du syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information ou d'une demande du public selon laquelle un psychoéducateur aurait commis une infraction aux dispositions du Code des professions, du Code de déontologie des psychoéducateurs ou des autres règlements adoptés en vertu du Code des professions.

Cette année, 28 nouveaux dossiers d'enquête ont été ouverts alors que 20 ont été fermés. De nombreuses demandes d'information ont été reçues de la part du public ou des membres concernant des renseignements en regard des lois et règlements régissant l'exercice de la psychoéducation.

Une demande de renseignements en vertu de la Loi d'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels applicable aux ordres professionnels a été reçue.

BILAN DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE

Dossiers demeurés ouverts au 1 ^{er} avril 2014	2
Dossiers ouverts durant la période	28
Membres visés durant la période	27
Dossiers fermés durant la période	20
Dossiers demeurant ouverts au 1 ^{er} avril 2015	10

DÉCISIONS

Décisions de porter plainte	2
Décisions de ne pas porter plainte	18
Décision de régler le dossier par la conciliation	0

MOTIF PRINCIPAL DES DEMANDES D'ENQUÊTE REÇUES AU COURS DE LA PÉRIODE VISÉE

Qualité de la relation professionnelle	6
Consentement	3
Indépendance professionnelle et conflit d'intérêts	2
Qualité d'exercice	14
Collaboration et engagement professionnels	3
Total	28

Bureau du syndic

Robert Turbide, ps.éd.,
syndic

Anne-Marie Beaulieu, ps.éd.,
syndique adjointe

Gilles Bergeron, ps.éd.,
syndic adjoint

Bernard Cabot, ps.éd.,
syndic adjoint

Jean-François Gauthier, ps.éd.,
syndic adjoint

Annie Poirier, ps.éd.,
syndique adjointe

Comité d'inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) est chargé de la surveillance de l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre et voit à ce que les normes soient appliquées. Pour ce faire, il procède à la vérification du lieu de pratique, des dossiers et du matériel des psychoéducateurs. Selon les circonstances, le CIP peut s'adresser au comité exécutif afin d'exiger qu'un membre complète un stage, un cours de perfectionnement ou les deux à la fois. La requête du CIP pourrait même avoir pour objet de limiter ou de suspendre le droit d'exercer les activités professionnelles d'un psychoéducateur jusqu'à ce que le membre en difficulté ait satisfait aux conditions qui lui sont imposées.

Résumé des réalisations

Pour l'exercice 2014-2015, un total de 488 avis de sélection ont été envoyés aux membres invités, dans un premier temps, à compléter un questionnaire d'autoévaluation de leur pratique. Ce nombre représente 13 % des membres actifs. Après analyse, 151 visites ont été déterminées, soit 38 % des membres ayant complété leur questionnaire. De plus, par le biais de rencontres de groupe, 13 visites dans les milieux, portant notamment sur les normes en tenue de dossiers et la déontologie, ont été réalisées, rejoignant ainsi plus de 200 membres dans leur lieu d'exercice.

Parmi les membres rencontrés, 16 visites ciblaient des psychoéducateurs dans leur première année d'exercice. Depuis deux ans, le CIP a innové en offrant ce type de visite sur une base volontaire. Ces nouveaux membres ont ainsi choisi d'être rencontrés dans un contexte d'inspection professionnelle pour échanger sur leur pratique, mieux connaître les normes et les obligations déontologiques.

Pour accomplir son mandat, le CIP a recommandé au Conseil d'administration (CA) l'embauche d'une nouvelle inspectrice, soit la psychoéducatrice Geneviève Massicotte.

Finalement, pour cette même période, le CIP s'est réuni à neuf reprises et a tenu trois journées d'études, réunissant l'ensemble des inspecteurs et les membres du CIP.

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession 2014-2015

En vertu de l'article 11 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le CIP a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2014-2015 et proposé au CA les critères de sélection suivants.

Critères récurrents :

- + membres n'ayant jamais complété un questionnaire d'autoévaluation;
- + changement majeur de poste occupé, de domaine principal ou de clientèle;
- + première inscription ou réinscription au tableau des membres après plus de trois ans d'absence, lorsque le comité d'admission n'a pas exigé une mise à jour des connaissances avant de permettre l'inscription au tableau;
- + membres dont les heures de formation continue ne respectent pas la norme.

Critères spécifiques pour l'année 2014-2015 :

+ tous les membres qui arrivent à cinq ans de pratique; + membres ayant de sept à huit ans de pratique.

INSPECTION GÉNÉRALE 2014-2015

Questionnaires transmis aux membres	488
Questionnaires en attente ¹	2
Questionnaires annulés non complétés ²	92
Questionnaires complétés	394

QUESTIONNAIRES - MILIEUX DE PRATIQUE

Pratique privée	35
Centres jeunesse et centres de réadaptation	93
Milieu scolaire	188
Centres de la petite enfance	3
Milieu communautaire	9
Santé et services sociaux	151
Autres	9
Total des questionnaires	488

QUESTIONNAIRES - RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Pratique jugée acceptable	229
Visite déterminée	151
Le CIP ne peut se prononcer sur la conformité ³	14
Référence au syndic / inspection particulière	0
Total	394

VISITES 2014-2015 - RÉPARTITION DES MILIEUX DE PRATIQUE

Pratique privée	9
Centres jeunesse et centres de réadaptation	34
Milieu scolaire	64
Centres de la petite enfance	2
Milieu communautaire et autres	7
Santé et services sociaux	35
Total	151

DÉCISIONS DU CIP POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2014 AU 31 MARS 2015

Pratique répondant aux normes	18
Correctifs mineurs	53
Correctifs avec envoi de documents au CIP	35
Correctifs avec visite de contrôle	4
Inspection particulière portant sur la compétence	0
Imposition d'une mesure par le comité exécutif	8
Référence au syndic	0
À recevoir	33
Total	151

1 Motifs : nouvel emploi, retour d'un congé, recherche d'emploi, etc.

2 Motifs d'annulation : erreur de sélection, congé - date de retour non connue, retraite imminente, autre titre d'emploi (enseignant, gestionnaire, technicien, autre domaine).

3 Principalement en raison de la fonction occupée.

DEMANDES D'INSPECTION SUR LA COMPÉTENCE
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2014 AU
31 MARS 2015

Provenance du syndic	5
Provenance du public - employeur - collègue	3
Total	8

INSPECTIONS SUR LA COMPÉTENCE - DÉCISIONS
DU CIP POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2014 AU
31 MARS 2015

Pratique répondant aux normes	0
Envoi de documents au CIP	1
Recommandations au CA d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement ou les deux à la fois	5
Référence au syndic	1
À recevoir	1
Total	8

Comité d'inspection professionnelle

Claire Jutras, ps.éd.,
présidente

Serge Goyette, ps.éd.
Ann-Rebecca Maugile, ps.éd.

Mireille Riverin, ps.éd.
Libertad Sanchez, ps.éd.

Claude Paquette, ps.éd.,
secrétaire

Inspecteurs

Yves Bouffard, ps.éd.
(jusqu'au 30 août 2014)
Sylvain Daigneault, ps.éd.

Mélissa De Courval, ps.éd.
Anne-Marie Delisle, ps.éd.

Céline Lessard, ps.éd.
Geneviève Massicotte, ps.éd.
(à partir de janvier 2015)

Rina Petretta, ps.éd.
Ghitza Thermidor, ps.éd.

Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés conformément à ce dernier.

Au cours de l'année 2014-2015, le conseil de discipline a été saisi de deux nouvelles plaintes par le syndic, il n'a pris aucune décision en délibéré, il a rendu une décision sur le banc et une décision dans un dossier de l'année précédente. Aucune plainte privée n'a été déposée devant le conseil de discipline.

Séances du conseil de discipline :

+ une journée d'audience;

+ trois conférences de gestion.

Décisions rendues par le conseil :

Une décision rendue par le conseil, sur le banc, déclare l'intimé coupable et lui impose une amende de 2000 \$ sur deux chefs d'infractions et une réprimande sur les autres chefs. Le conseil a pris acte des engagements de l'intimé. Le conseil a rendu une décision, sur un dossier de l'année précédente, plus de 90 jours de la prise en délibéré. Il déclare l'intimé coupable et l'audience sur la sanction doit suivre.

Plaintes dont l'audience est complétée au 31 mars 2015

NATURE DE LA PLAINTE	Nombre	DÉCISIONS DU CONSEIL	Nombre
Défaut de respecter les règles de l'art et de tenir compte des normes de pratique généralement reconnues	1	Rejetant la plainte	0
Ne pas avoir limité le contenu d'un rapport à des interprétations, à des conclusions et à des recommandations fondées sur l'expertise professionnelle du psychoéducateur	1	Acquittant l'intimé	0
Avoir fait défaut de consigner certaines informations dans le dossier des clients, conformément aux articles 3 et 4 du <i>Règlement sur les dossiers</i>	1	Radiant provisoirement l'intimé	0
		Autorisant le retrait de la plainte	0
		Déclarant l'intimé coupable	1
		Déclarant l'intimé coupable et imposant des sanctions	1
		Décision interlocutoire	0
		Imposition d'une sanction	0
SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	Nombre		
Réprimande	1		
Amendes	1		
Limitation d'exercice et amende	0		
Radiation temporaire	0		
Radiation permanente	0		

Conseil de discipline

Me Serge Vermette, président

Me Pierre Linteau,
président suppléant

Alain Aubuchon, ps.éd.

Jacynte Boyer, ps.éd.

Lucille David, ps.éd.

Bernard Deschênes, ps.éd.

Julie De Serres, ps.éd.

Renée Giguère, ps.éd.

Jacques C. Grégoire, ps.éd.

René Grenier, ps.éd.

Josée Lehoux, ps.éd.

Diane Métayer, ps.éd.

Me Geneviève Roy, secrétaire

Comité de révision des plaintes

Le comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui lui requiert et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre le professionnel.

Au cours de l'année 2014-2015, aucune demande d'avis n'a été présentée hors délai et deux demandes ont été présentées au comité qui s'est réuni deux fois. Dans les deux dossiers, le comité a été d'avis qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline, mais, dans l'un d'eux, il suggère au syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle.

Comité de révision des plaintes

Dominique Martinet, ps.éd.,
président

Louise Dépelteau, ps.éd.
Martine Pageau, ps.éd.

Jean-Louis Roberge,
représentant du public

Louis Roy,
représentant du public

Collette Boulanger, ps.éd.

Roland Larochelle,
représentant du public

André Roy,
représentant du public

Me Geneviève Roy,
secrétaire

Conseil d'arbitrage des comptes

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat d'appliquer la procédure d'arbitrage des comptes, conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*. Au cours de l'année 2014-2015, aucune demande de conciliation ou d'arbitrage n'a été reçue.

Arbitres

Isabelle Banville, ps.éd.

Claude H. Pariseau, ps.éd.

André Lavergne, ps.éd.

Activités relatives à l'usurpation de titre et à l'exercice illégal

+ Nombre d'enquêtes complétées sur
l'usurpation du titre : 3

+ Nombre d'enquêtes complétées sur
l'exercice illégal : 0

Parmi les enquêtes effectuées, trois poursuites pénales ont été intentées portant sur l'usurpation de titre. Un jugement a été rendu en usurpation du titre de psychoéducatrice.

Exercice en société

Cinq psychoéducateurs exercent en société par action et trois en société en nom collectif à responsabilité limitée.

Admission à la pratique

Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Le Conseil d'administration a délégué au comité des admissions par équivalence le mandat d'examiner les demandes d'équivalence à l'Ordre et de faire les recommandations appropriées selon le Code des professions, le *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels*, le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec* et la réglementation de la Charte de la langue française.

Comité des admissions par équivalence

Josée Lehoux, ps.éd.,
présidente

Suzanne Bernier, ps.éd.
Rachel Bluteau, ps.éd.

Louise Dépelteau, ps.éd.
Jean Hénault, ps.éd.,
secrétaire

Le comité des admissions par équivalence a tenu huit réunions au cours desquelles il a :

- + étudié 50 demandes d'admission par voie d'équivalence de formation. Le comité a délivré un permis restrictif temporaire pour 23 candidats, a exigé une formation supplémentaire à 10 candidats, a délivré un permis sans condition à six candidats et a refusé l'admission à 11 candidats ne satisfaisant pas aux exigences;
- + étudié la candidature d'un candidat ayant déposé une demande d'admission plus de cinq ans après l'obtention de son diplôme; le comité lui a délivré un permis sans condition;
- + étudié la candidature de sept candidats ayant déposé une demande de réinscription après avoir fait défaut de s'inscrire au tableau des membres pendant plus de cinq ans; le comité a délivré un permis sans condition aux sept candidats.

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	NOMBRE			reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	reçues	acceptées	refusées	
Au Canada	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0

	NOMBRE
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	NOMBRE				
	reçues	acceptées en totalité	acceptées en partie	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	7	1	1	5	0
Au Québec	44	4	33	6	1

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	1
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	NOMBRE	
	au Canada	hors du Canada
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres	0	0

	NOMBRE
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	7

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux

DEMANDES DE DÉLIVRANCE	NOMBRE			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0	0	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du Code des professions	45	23	21	1

Actions menées pour faciliter la reconnaissance des équivalences

L'Ordre offre des activités de formation aux candidats sur des contenus demandés en cours d'admission : système professionnel et déontologie, le développement et l'évaluation de programme, programme de lectures dirigées sur les fondements de la psychoéducation et programme de lectures dirigées sur l'évaluation psychoéducative.

FORMATIONS	Nombre de participants
Système professionnel et déontologie	36
Développement et évaluation de programme	4
Programme de lectures dirigées sur les fondements de la psychoéducation	3
Programme de lectures dirigées sur l'évaluation psychoéducative	3

Pour les candidats à qui le comité des admissions par équivalence demande d'effectuer un stage de formation pratique, l'Ordre offre un accompagnement personnalisé et fournit un guide de stage (révision en 2014) dans lequel se trouvent les informations suivantes : les objectifs, l'organisation et la planification des activités du stage de même que les différentes grilles de correction des travaux cliniques.

Rencontres des étudiants inscrits au programme de maîtrise en psychoéducation

Chaque année, l'Ordre offre aux universités de rencontrer les étudiants inscrits au programme de maîtrise en psychoéducation. Les objectifs de ces rencontres sont de présenter les mécanismes de protection du public et le projet de loi 21 et de mieux faire connaître le fonctionnement de l'Ordre, sa structure et les services offerts aux membres.

En 2014-2015, les étudiants des universités suivantes ont été rencontrés :

- + Université du Québec à Trois-Rivières –
Campus de Trois-Rivières;
- + Université du Québec en Outaouais;
- + Université du Québec à Trois-Rivières –
Campus de Québec;
- + Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- + Université Laval.

Activités relatives à la délivrance d'un permis

DEMANDES DE PERMIS	Nombre
Demandes de permis reçues fondées sur la détention d'un diplôme (Article 184 du Code des professions)	252
Demandes de permis acceptées fondées sur la détention d'un diplôme	252
Demandes de permis refusées fondées sur la détention d'un diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance des équivalences de diplôme	0
Demandes de permis reçues fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	51
Demandes de permis acceptées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	39
Demandes de permis refusées fondées sur la reconnaissance d'équivalence de la formation	11
Demandes reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	1

Comité de la formation

Le comité de la formation est un comité consultatif auprès du Conseil d'administration de l'Ordre. Il a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation initiale des psychoéducateurs.

À l'automne 2013, le comité a adopté un plan de travail triennal afin d'examiner l'adéquation de la formation offerte par chacun des établissements universitaires à l'exercice de la profession, selon les dispositions du projet de loi 21 (PL 21), particulièrement les activités réservées. Au cours de l'année 2014-2015, le comité a tenu deux réunions durant lesquelles il a notamment préparé les outils de collecte de données préalables aux rencontres des responsables pédagogiques de chacune des six universités concernées. Par la suite, trois d'entre elles ont pu être rencontrées, les trois autres étant prévues au printemps 2015. Pour chacune, un rapport spécifique a été rédigé faisant état de la couverture des notions du PL 21 dans leur cursus de formation. Le comité y émet également ses recommandations afin que la formation initiale offerte aux psychoéducateurs soit cohérente avec l'ensemble des notions et des normes présentes dans le PL 21.

Le comité a aussi répondu à la demande du Conseil d'administration de l'Ordre d'étudier le programme intégré de formation DEC en techniques d'éducation spécialisée du Collège de Mérici - BAC en psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières – Campus de Québec et de vérifier l'impact de celui-ci sur la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de psychoéducateur.

Comité de la formation

Dominique Trudel, Ph. D., ps.éd.,
représentante de l'Ordre et
présidente du comité

Bernard Deschênes, ps.éd.,
représentant de l'Ordre

Isabelle Archambault, Ph. D.,
représentante du Bureau de la
coopération interuniversitaire
(BCI)

Denise Côté, Ph. D.,
représentante du BCI

Maryse Champagne,
représentante du ministère de
l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et de la Science

Renée Verville, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et secrétaire
de l'Ordre (invitée)

Activités de formation continue

Au cours de l'année 2014-2015, l'Ordre a maintenu une offre de formations en salle basée sur les succès des années précédentes. Certaines de ces activités ont pu accueillir des participants à distance par le biais d'une plateforme Web récemment acquise. L'Ordre a par ailleurs innové en présentant des activités d'autoapprentissage que les psychoéducateurs pouvaient effectuer à leur rythme. Finalement, l'année 2014-2015 a été le moment de sonder les membres sur leurs besoins de formation continue. À cet effet, 1194 membres (32 % des membres) ont répondu à un questionnaire dont les résultats orienteront les activités de formation continue des prochaines années.

NATURE DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉS DE GROUPE EN SALLE	Nombre de séances	Nombre de participants
BASC-2 (9 heures)	3	48
Brigance (6 heures)	1	9
Connors 3 (6 heures)	2	25
Démarrer une pratique privée (6 heures)	2	34
Supervision de stage et tenue de dossiers (3 heures)	2	38
Sous-total	10	154

ACTIVITÉS INDIVIDUELLES D'AUTOAPPRENTISSAGE

Formation avec accompagnement individualisé. Tenue de dossiers : aspects déontologiques et réglementaires (20 heures)		35
Formation avec accompagnement individualisé. Tenue de dossiers : aspects pratiques (15 heures)		22
Questionnaire – Feuillet déontologique n° 5 : les conflits d'intérêt liés à votre pratique (1 heure)		256
Test de lecture – <i>La pratique en mouvement</i> n° 8 (2 heures)		213
Sous-total		526

AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION

Journée de formation continue – 30 mai 2014 – Longueuil		154
Total		834

Comité de la médiation familiale

L'Ordre est l'un des organismes accréditeurs à la médiation familiale et doit voir à ce que les candidats rencontrent les conditions d'obtention de l'accréditation. Le comité étudie les demandes d'accréditation à titre de médiateur familial conformément au *Règlement sur la médiation familiale* (L.R.Q., c. C-25) et fait des recommandations au comité exécutif à cet égard. Le comité fait aussi des recommandations quant à la prolongation de l'accréditation avec engagement d'un médiateur. Il participe également aux travaux du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale. Au cours de l'année 2014-2015, le comité s'est réuni trois fois.

Le comité exécutif a adopté des recommandations et a accrédité :

- + trois psychoéducateurs avec engagement;
- + deux psychoéducateurs sans engagement.

Il a aussi prolongé le délai pour deux psychoéducateurs.

Membres du comité

Me Geneviève Roy,
conseillère juridique

Renée Verville, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et secrétaire

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil et de ses comités ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées.

Le comité de gouvernance a tenu huit réunions au cours de l'année financière.

Au cours de l'année, les membres du comité de gouvernance ont :

- + révisé les Règles de gouvernance et, à partir de ce document, créé deux politiques différentes;
- + révisé les politiques de fonctionnement des comités, celle concernant le Bureau du syndic et celle des conditions d'engagement des inspecteurs;
- + intégré dans les nouvelles Règles de gouvernance des éléments touchant entre autres la conduite des affaires de l'Ordre;
- + élaboré des grilles d'évaluation pour les travaux du Conseil d'administration;
- + élaboré le code de conduite et d'éthique des administrateurs, à partir des anciennes Règles de gouvernance;
- + mis en œuvre la politique de gestion des risques sur les risques liés à la gouvernance.

Membres du comité

Brigitte Alarie, ps.éd.,
administratrice

Marie-Christine Harguindéguy-Lincourt, ps.éd.,
administratrice

Jocelyne Pellerin,
administratrice issue
du public

Denis Leclerc, ps.éd.,
président

Renée Verville, M.A.P., Adm. A.,
directrice générale et secrétaire

Autres comités de l'Ordre

Comités d'affaires professionnelles

Comité en santé mentale adulte (SMA)

Le plan d'action pour l'année 2014-2015 du comité en SMA était de favoriser le réseautage entre les psychoéducateurs du secteur, de produire un cadre de référence pour le secteur et de procéder à sa mise en place.

En plus d'avoir été sollicités pour répondre aux besoins des membres ayant des questions en lien avec ce secteur de pratique, les membres du comité se sont réunis à cinq reprises au cours de l'année. Ils ont :

- + procédé à un sondage sur les rôles, les tâches et les différents programmes dans lesquels on retrouve la contribution du psychoéducateur dans le secteur;
- + préparé une journée pour les membres en SMA dans le cadre du prochain colloque de l'Ordre au cours de laquelle sera présenté le cadre de référence.
- + poursuivi la rédaction du cadre de référence;

Membres du comité

Isabelle Dame, ps.éd.,
responsable du comité

Isabelle Bourassa, ps.éd.

Anne-Marie Fournelle, ps.éd.

Catherine de Lanux, ps.éd.,
secrétaire

Catherine Beaudet, ps.éd.

Yves Champagne, ps.éd.

Véronique Héneault, ps.éd.

Sarah Duford, ps.éd.

Hélène Mineau, ps.éd.

Comité déficience intellectuelle - trouble du spectre de l'autisme (DI-TSA)

Le comité DI-TSA contribue à la formation continue des membres du secteur en organisant des formations et/ou des conférences. Le comité souhaite poursuivre sa contribution à l'organisation du colloque biennal de l'Ordre, en préparant une journée s'adressant spécifiquement à ceux et celles que la déficience intellectuelle ou les troubles du spectre de l'autisme intéressent, comme c'est le cas pour le colloque de 2015.

Au cours de l'année 2014-2015, les membres du comité se sont réunis à quatre reprises. Ses travaux ont porté sur :

- + la mise à jour du répertoire de références en DI-TSA sur le site Web;
- + la redéfinition du mandat du comité et la planification de la prochaine année.
- + la préparation d'une journée pour les membres du secteur dans le cadre du prochain colloque de l'Ordre;

Membres du comité

Jean-François Bouffard, ps.éd.,
responsable du comité

Dominic Lacasse, ps.éd.

Jonathan Pepin, ps.éd.

Catherine de Lanux, ps.éd.,
secrétaire

Amélie Dufour, ps.éd.

Manon Laflamme, ps.éd.

Ghitza Thermidor, ps.éd.

Véronique Longtin, ps.éd.

Comité sur les lignes directrices pour l'activité réservée en scolaire

Le comité de travail avait pour mandat de rédiger les lignes directrices de l'activité réservée en milieu scolaire *Évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique*. Le comité a mené ses travaux de septembre 2014 à février 2015. Pendant cette période, le comité s'est réuni à cinq reprises.

Membres du comité

Érika Amsterdam, ps.éd.

Sylvie Lemyre, ps.éd.

Johanne Pomerleau,

Jean Hénault, ps.éd.,

Valérie Leblanc, ps.éd.

Jeanne Michel-Gariépy, Ph. D., ps.éd.

Fédération des professionnelles
et professionnels de l'éducation
du Québec (CSQ)

responsable

Comité du dossier de *La pratique en mouvement*

Le comité du dossier du magazine professionnel de l'Ordre voit au choix des thématiques qui seront abordées dans chacun des numéros et à la recherche d'auteurs, le plus souvent psychoéducateurs, qui pourront contribuer à leur approfondissement sous des angles variés et complémentaires. Les psychoéducateurs qui font partie de ce comité sont à l'affût des préoccupations professionnelles de leurs pairs, lesquelles seront traitées dans des articles d'information, d'opinion ou de réflexion. En ce sens, ils contribuent au développement dynamique de leur profession. Le mandat du comité du dossier prévoit aussi la révision des textes reçus afin de s'assurer de leur rigueur et de leur pertinence pour les lecteurs. Le travail éditorial réalisé par les membres du comité de dossier permet de rendre compte de la pratique actuelle des psychoéducateurs tant sous l'angle expérientiel que sous celui des concepts qui la structurent. Au cours de l'année 2014-2015, les dossiers du magazine *La pratique en mouvement* ont eu comme thèmes l'évaluation psychoéducative (numéro 8 – octobre 2014) ainsi que la formation initiale et continue des psychoéducateurs (numéro 9 – mars 2015).

Membres du comité du dossier

Jonathan Bluteau, ps.éd.

Suzanne Larose, ps.éd.

Dominique Trudel, Ph. D., ps.éd.,

Jaëlle Héroux, M.A.,

Caroline Deshaies, ps.éd.

Milenka Munoz, ps.éd.

responsable du comité
du dossier

responsable des communications

Forum des universités

Le Forum des universités, sous la présidence de Denis Leclerc, président de l'Ordre, regroupe les représentants des différentes universités offrant des programmes de baccalauréat et de maîtrise en psychoéducation ainsi que les représentants de l'Ordre. C'est un lieu qui favorise les échanges entre les universités et l'Ordre à propos de préoccupations liées à la formation.

Pour l'année 2014-2015, le Forum des universités a tenu deux rencontres, le 14 avril et le 8 décembre 2014. En plus des échanges entourant les travaux menés par l'Ordre et les universités, le dossier des stages a retenu l'attention de façon plus particulière. Pour avoir un avis plus détaillé sur le sujet, le Forum a mandaté le comité de travail sur les stages regroupant des responsables de stages des six universités et deux représentants de l'Ordre pour traiter d'une série de questions, dont les impacts du projet de loi 10 sur l'organisation des stages et la situation de l'accompagnement des stagiaires par des psychoéducateurs. Le comité de travail a tenu cette rencontre le 13 mars 2015.

Représentants du Forum des universités

École de psychoéducation de l'Université de Montréal

Université de Sherbrooke

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Université du Québec en Outaouais

Université du Québec à Trois-Rivières

Université Laval

Renseignements généraux

Profil sociodémographique

RÉGION ADMINISTRATIVE	Membres
Bas-St-Laurent (1)	100
Saguenay-Lac-St-Jean (2)	98
Québec (3)	254
Mauricie (4)	256
Estrie (5)	329
Montréal (6)	977
Outaouais (7)	194
Abitibi-Témiscamingue (8)	175
Côte-Nord (9)	31
Nord-du-Québec (10)	33
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	29
Chaudière-Appalaches (12)	116
Laval (13)	168
Lanaudière (14)	216
Laurentides (15)	265
Montérégie (16)	763
Centre-du-Québec (17)	183
Total	4217
Hors Québec	19
Hors Canada	11
Total hommes	610
Total femmes	3607

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Montant prévu de la garantie		
	Membres	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
La Capitale assurances générales	4200	1 000 000 \$	3 000 000 \$
Exemption	17		

Inscription au tableau au 31 mars 2015

Délivrance de permis	Total
Permis réguliers	252
Permis restrictifs temporaires	36
Permis restrictifs temporaires révoqués	13
Membres inscrits au tableau au 31 mars 2014	4040
Nouvelles inscriptions	286
Réinscriptions	84
Radiations non-paiement	67
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Inspection avec limitation de droit d'exercice	0
Inspection avec suspension du droit d'exercice	0
Démissions	122
Décès	4
Total des membres au 31 mars 2015	4217
Permis restrictifs temporaires	70

Classement de cotisation

(Date des versements 01/04, 01/05, 01/06 et 01/07)

Catégorie	Psychoéducateurs	Cotisation
Membres réguliers	3199	504 \$
Membres recrues, 1 ^{ère} année	244	126 \$
Membres recrues, 2 ^e année	193	252 \$
Membres recrues, 3 ^e année	138	378 \$
Membres inactifs	302	126 \$
Membres hors Québec	17	126 \$
Membres hors Canada	17	126 \$
Membres émérites	4	0
Membres retraités	103	50 \$
Total au 31 mars 2015	4217	

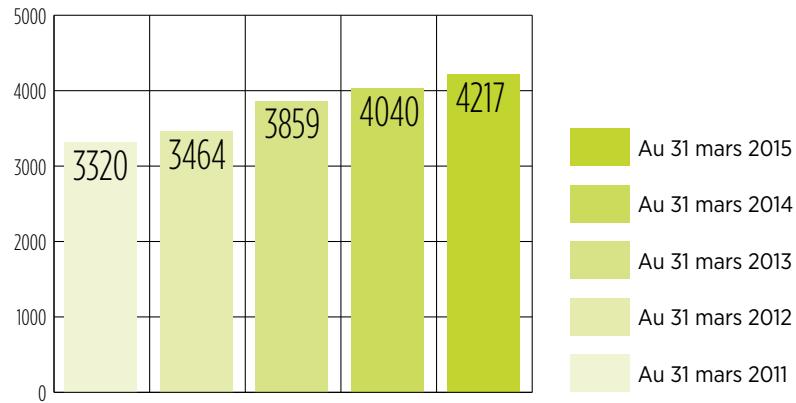
Étudiants associés

Total au 31 mars 2015	391
-----------------------	-----

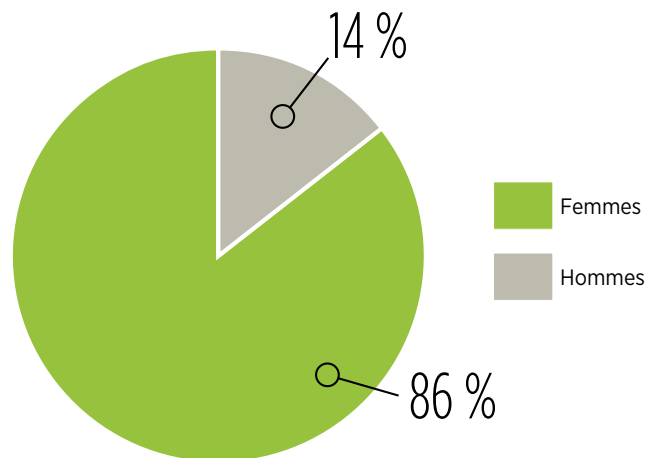
Répartition des membres selon les milieux de travail

Milieu de travail	Membres	%
Éducation	1341	34
Primaire	621	
Secondaire	394	
Secondaire - adultes	64	
Centre administratif	81	
Cégep - consultation	22	
Cégep - enseignement	49	
Université - enseignement et recherche	95	
Université - autres	15	
CSSS	776	20
Centres de réadaptation	578	15
en dépendance	66	
en déficience physique	41	
en déficience intellectuelle /TED	471	
Centres jeunesse	532	13
Centres hospitaliers	217	5
Organismes communautaires	106	3
Cabinet-conseil	170	4
Petite enfance	48	1
Emploi	33	1
CSST-SAAQ-IVAC- Autres compagnies	16	0,5
Centres de détention	16	0,5
Fonction publique et organismes	50	1
Autres	82	2

Nombre de membres depuis les cinq dernières années



Pourcentage de la répartition des membres par sexe



États financiers audités

de l'exercice terminé le 31 mars 2015



Rapport
de l'auditeur
indépendant



État des
résultats



État de
l'évolution de
l'actif net



État de
la situation
financière



État des flux
de trésorerie



Renseignements
supplémentaires

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec,

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Elle est également responsable du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

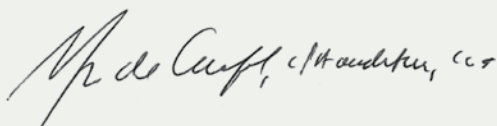
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2015, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Yves de Carufel CPA inc.



Par : **Yves de Carufel**, CPA auditeur, CGA
Sainte-Adèle (Québec)
Le 14 mai 2015

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2015 TOTAL	2014 TOTAL
PRODUITS							
Cotisations	1 932 742 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	1 932 742 \$	1 877 322 \$
Admission	54 580	—	—	—	—	54 580	56 265
Publications	13 657	—	—	—	—	13 657	14 570
Activités de formation	65 912	—	—	—	—	65 912	55 779
Journée de formation continue	9 758	—	—	—	—	9 758	—
Colloque	—	—	—	—	—	—	134 402
Ventes de produits	5 379	—	—	—	—	5 379	17 621
Intérêts	23 592	—	—	—	1 198	24 790	30 007
Ristournes	—	—	—	—	21 093	21 093	23 861
Amendes	4 419	—	—	—	—	4 419	2 540
Divers	13 051	—	—	—	—	13 051	23 507
	2 123 090	—	—	—	22 291	2 145 381	2 235 874
CHARGES							
Administration (Annexe A)	923 968	82 215	—	—	—	1 006 183	1 051 306
Surveillance (Annexe B)	556 563	—	—	—	—	556 563	468 451
Affaires professionnelles (Annexe C)	252 010	—	—	—	—	252 010	231 445
Formation (Annexe D)	129 147	—	—	—	—	129 147	98 886
Frais de la Journée de formation continue	10 884	—	—	—	—	10 884	—
Frais du colloque	367	—	—	—	—	367	98 898
Promotion et communication (Annexe E)	212 622	—	—	—	—	212 622	216 022
Activités particulières / développement professionnel (Annexe F)	—	—	—	137 884	—	137 884	—
	2 085 561	82 215	—	137 884	—	2 305 660	2 165 008
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES							
	37 529 \$	(82 215) \$	— \$	(137 884) \$	22 291 \$	(160 279) \$	70 866 \$

État de l'évolution de l'actif net

de l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2015 TOTAL	2014 TOTAL
SOLDE AU DÉBUT	637 778 \$	133 378 \$	200 000 \$	300 000 \$	75 313 \$	1 346 469 \$	1 275 603 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	37 529	(82 215)	—	(137 884)	22 291	(160 279)	70 866
Affectation aux immobilisations	(147 390)	147 390	—	—	—	—	—
Virement interfonds (note 13)	(70 866)	—	—	70 866	—	—	—
SOLDE À LA FIN	457 051 \$	198 553 \$	200 000 \$	232 982 \$	97 604 \$	1 186 190 \$	1 346 469 \$

État de la situation financière

au 31 mars 2015

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2015 TOTAL	2014 TOTAL
ACTIF							
À court terme							
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	1 890 313 \$	– \$	– \$	162 116 \$	– \$	2 052 429 \$	2 433 263 \$
Placement réalisable au cours du prochain exercice (note 4)	203 000	–	–	–	–	203 000	103 000
Créances (note 5)	20 257	–	–	–	–	20 257	19 494
Créances interfonds sans intérêt	72 158	–	200 000	70 866	–	–	–
Stocks (note 6)	27 027	–	–	–	–	27 027	29 522
Frais imputables au prochain exercice	61 753	–	–	–	–	61 753	31 541
	2 274 508	–	200 000	232 982	–	2 364 466	2 616 820
PLACEMENTS (note 7)	125 000	–	–	–	169 762	294 762	350 471
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	–	198 553	–	–	–	198 553	133 378
AUTRE ÉLÉMENT D'ACTIF	–	–	–	–	–	–	361
	2 399 508 \$	198 553 \$	200 000 \$	232 982 \$	169 762 \$	2 857 781 \$	3 101 030 \$
PASSIF ET ACTIF NET							
À court terme							
Fournisseurs et charges à payer (note 9)	368 652 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	368 652 \$	340 132 \$
Créances interfonds sans intérêt	270 866	–	–	–	72 158	–	–
Contribution à l'Office des professions du Québec	69 031	–	–	–	–	69 031	73 498
Produits perçus d'avance	1 233 908	–	–	–	–	1 233 908	1 340 931
	1 942 457	–	–	–	72 158	1 671 591	1 754 561
ACTIF NET	457 051	198 553	200 000	232 982	97 604	1 186 190	1 346 469
	2 399 508 \$	198 553 \$	200 000 \$	232 982 \$	169 762 \$	2 857 781 \$	3 101 030 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 12)

Au nom du Conseil d'administration



Denis Leclerc, ps.éd.,
président



Jean-Pierre Robin, ps.éd.,
vice-président

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2015

	2015	2014
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(160 279) \$	70 866 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	82 215	56 481
Amortissement de l'autre élément d'actif	361	541
Gain sur aliénation de placement	—	(1 000)
	(77 703)	126 888
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 10)	(111 450)	334 699
	(189 153)	461 587
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(147 291)	(228 313)
Aliénation de placements	103 000	200 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(147 390)	(60 805)
	(191 681)	(89 118)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(380 834)	372 469
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	2 433 263	2 060 794
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 3)	2 052 429 \$	2 433 263 \$

Notes afférentes aux états financiers

au 31 mars 2015

1 Statuts constitutifs et objectifs

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, conséquemment, exempté de l'impôt.

2 Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers de l'Ordre ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds affectés

Les produits et les charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les ristournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par « La Capitale assurances générales » en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le Conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur ou pour combler un manque de liquidités.

Le fonds de développement de la profession présente les sommes versées dans le but de soutenir le développement de la profession dans l'optique d'assurer une plus grande qualité des services des psychoéducateurs.

Constataion des produits

L'organisme applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice. Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse, les parts de fonds communs du marché monétaire à court terme et les placements dont l'échéance n'excède pas 90 jours à partir de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont présentés au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS).

Placements

Les placements temporaires sont composés de certificats de placement garanti dont les échéances sont de plus de 90 jours, mais inférieures à 12 mois.

Les placements à long terme sont classés comme actif financier et sont évalués à la valeur comptable puisque celle-ci est comparable à sa juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

Mobilier et équipement	5 ans
Matériel informatique	
Logiciels	5 ans
Autres	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des créances. Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et charges à payer.

3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2015	2014
Encaisse	1 414 436 \$	1 490 614 \$
Placements de moins de 90 jours	637 993	942 649
	2 052 429 \$	2 433 263 \$

4 Placement réalisable au cours du prochain exercice

	2015	2014
Certificat de placement garanti, 1,9 % (2,15 % en 2014), échéant en juillet 2015 (juillet 2014 en 2014), au coût	<u>203 000 \$</u>	<u>103 000 \$</u>

5 Créances

	2015	2014
Clients et divers	11 905 \$	12 951 \$
Intérêts courus	8 352	6 543
	<u>20 257 \$</u>	<u>19 494 \$</u>

6 Stocks

	2015	2014
Papeterie et fournitures de bureau	<u>27 027 \$</u>	<u>29 522 \$</u>

7 Placements

	2015	2014
Obligations de banque et municipales, 1,96 % (1,9 % en 2014), échéant en juillet 2016 (juillet 2015 en 2014), au coût	125 000 \$	203 000 \$
Fonds du programme de responsabilité professionnelle	169 762	147 471
	<u>294 762 \$</u>	<u>350 471 \$</u>

Les fonds du programme de responsabilité professionnelle sont constitués de sommes en dépôt dans le fonds de stabilisation des primes et le fonds de prévention, gérées par « La Capitale assurances générales », portant intérêts au taux des obligations du Canada, terme de 5 ans, en date du jour du calcul, payables mensuellement, diminué ou majoré d'un pourcentage déterminé selon le montant total des fonds de stabilisation des primes et de prévention. Le fonds de prévention peut être décaissé selon les besoins et les dispositions énoncées par l'Ordre.

8 Immobilisations corporelles

	2015		2014	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	24 928 \$	7 033 \$	17 895 \$	21 149 \$
Mobilier et équipement	122 895	106 795	16 100	28 752
Matériel informatique	413 949	249 391	164 558	83 477
	<u>561 772 \$</u>	<u>363 219 \$</u>	<u>198 553 \$</u>	<u>133 378 \$</u>

9 Fournisseurs et charges à payer

	2015	2014
Fournisseurs et frais courus	92 625 \$	54 516 \$
Retenues à la source	5 172	3 074
Salaires	117 949	102 929
Taxes à la consommation	152 906	179 613
	368 652 \$	340 132 \$

10 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2015	2014
Créances	(763) \$	64 995 \$
Stocks	2 495	7 082
Frais imputables au prochain exercice	(30 212)	3 269
Fournisseurs et charges à payer	28 520	65 160
Contribution à l'Office des professions du Québec	(4 467)	18 627
Produits perçus d'avance	(107 023)	175 566
	(111 450) \$	334 699 \$

11 Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié au Trust Banque Nationale. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 8 % (5 % en 2014) des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 73 679 \$ (41 477 \$ en 2014) et 17 435 \$ (10 506 \$ en 2014) respectivement.

12 Engagements contractuels

Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 30 septembre 2020. Les loyers minimaux de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour les cinq prochains exercices se terminant le 31 mars sont les suivants :

2016	130 255 \$
2017	134 381
2018	134 381
2019	134 381
2020	134 381
2021	67 191

Ces montants représentent 60,4 % du loyer total mensuel.

Location d'un copieur

L'Ordre s'est engagé dans un contrat de location pour deux copieurs pour un montant total de 39 798 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 1 809 \$ échéant en novembre 2015. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2015 est de 1 809 \$.

Location d'un timbreur et d'une balance postale

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur avec compteur et une balance postale pour un montant total de 15 912 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 723 \$ échéant en mars 2020. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2015 est de 14 465 \$.

Location de serveurs

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire et support aux usagers pour un montant total de 49 800 \$, remboursable en 48 versements mensuels de 1 015 \$ à 1 060 \$, échéant en décembre 2017. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2015 est de 34 530 \$.

13 Virement interfonds

À la suite d'une résolution du Conseil d'administration, un montant de 70 866 \$ a été transféré du fonds d'administration au fonds de développement de la profession afin de financer les sorties de fonds relatives au soutien du développement de la profession.

14 Instruments financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques.

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses créances. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre n'est pas exposé à ce risque, principalement à cause des sommes importantes détenues dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre gère ses excédents de liquidité en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts. Toutefois, les revenus d'intérêts ne représentent pas un produit important pour l'Ordre.

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2015 TOTAL	2014 TOTAL
ANNEXE A - ADMINISTRATION							
Salaires	419 754 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	419 754 \$	485 404 \$
Avantages sociaux	84 576	—	—	—	—	84 576	72 773
Frais de représentation et de déplacements	10 766	—	—	—	—	10 766	9 229
Frais de perfectionnement	13 339	—	—	—	—	13 339	22 161
Loyer et aménagements	135 682	—	—	—	—	135 682	128 460
Taxes et assurances	3 280	—	—	—	—	3 280	3 106
Impression	14 076	—	—	—	—	14 076	16 859
Photocopieur	5 939	—	—	—	—	5 939	5 913
Frais de courrier	12 852	—	—	—	—	12 852	20 330
Télécommunications	10 227	—	—	—	—	10 227	9 190
Location de serveurs	15 190	—	—	—	—	15 190	15 574
Entretien et équipement de bureau	361	—	—	—	—	361	691
Frais de programmation et de base de données	19 528	—	—	—	—	19 528	23 177
Fournitures de bureau	1 185	—	—	—	—	1 185	1 244
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	54 074	—	—	—	—	54 074	60 807
Sélection du personnel	10 022	—	—	—	—	10 022	-
Divers	1 077	—	—	—	—	1 077	1 489
Honoraires professionnels	40 854	—	—	—	—	40 854	54 655
Frais du Conseil d'administration	31 503	—	—	—	—	31 503	28 527
Frais du Comité exécutif	11 942	—	—	—	—	11 942	8 733
Cotisations à d'autres associations	27 062	—	—	—	—	27 062	25 953
Abonnements et documentation	679	—	—	—	—	679	550
Amortissement des améliorations locatives	—	3 254	—	—	—	3 254	3 254
Amortissement du matériel informatique	—	66 310	—	—	—	66 310	40 576
Amortissement du mobilier et équipement	—	12 651	—	—	—	12 651	12 651
	923 968 \$	82 215 \$	— \$	— \$	— \$	1 006 183 \$	1 051 306 \$

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2015 TOTAL	2014 TOTAL
ANNEXE B - SURVEILLANCE							
Admission							
Salaires	88 308 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	88 308 \$	92 708 \$
Avantages sociaux	16 660	–	–	–	–	16 660	14 323
Honoraires	2 400	–	–	–	–	2 400	1 139
Frais généraux	5 155	–	–	–	–	5 155	7 701
	<u>112 523</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>112 523</u>	<u>115 871</u>
Inspection professionnelle							
Salaires	74 062	–	–	–	–	74 062	54 398
Avantages sociaux	17 072	–	–	–	–	17 072	9 022
Honoraires	86 309	–	–	–	–	86 309	57 356
Frais de représentation et de déplacements	16 866	–	–	–	–	16 866	9 074
Frais généraux	12 137	–	–	–	–	12 137	8 802
	<u>206 446</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>206 446</u>	<u>138 652</u>
Bureau du Syndic							
Salaires	23 625	–	–	–	–	23 625	19 549
Avantages sociaux	7 262	–	–	–	–	7 262	3 869
Honoraires	84 674	–	–	–	–	84 674	81 609
Frais de représentation et de déplacements	3 610	–	–	–	–	3 610	7 629
Frais généraux	4 324	–	–	–	–	4 324	3 306
Frais légaux	22 163	–	–	–	–	22 163	72 650
	<u>145 658</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>145 658</u>	<u>188 612</u>
Affaires juridiques							
Salaires	66 406	–	–	–	–	66 406	–
Avantages sociaux	10 664	–	–	–	–	10 664	–
	<u>77 070</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>77 070</u>	<u>–</u>
Discipline							
Honoraires	–	–	–	–	–	–	9 263
Frais de représentation et de déplacements	–	–	–	–	–	–	1 961
Frais légaux	12 924	–	–	–	–	12 924	–
Frais généraux	1 638	–	–	–	–	1 638	14 092
	<u>14 562</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>–</u>	<u>14 562</u>	<u>25 316</u>
Révision							
Frais de représentation et de déplacements	304	–	–	–	–	304	–
	<u>556 563 \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>– \$</u>	<u>556 563 \$</u>	<u>468 451 \$</u>

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2015 TOTAL	2014 TOTAL
ANNEXE C - AFFAIRES PROFESSIONNELLES							
Salaires	171 045 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	171 045 \$	162 478 \$
Avantages sociaux	30 037	—	—	—	—	30 037	25 449
Frais de représentation et de déplacements	1 379	—	—	—	—	1 379	2 893
Frais généraux	235	—	—	—	—	235	316
Frais des comités	14 960	—	—	—	—	14 960	5 955
Maintien du répertoire d'outils	34 354	—	—	—	—	34 354	34 354
	252 010 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	252 010 \$	231 445 \$
ANNEXE D - FORMATION							
Salaires	73 473 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	73 473 \$	39 628 \$
Avantages sociaux	13 698	—	—	—	—	13 698	7 132
Honoraires	36 255	—	—	—	—	36 255	41 614
Frais de déplacements	2 494	—	—	—	—	2 494	3 876
Formation continue	3 227	—	—	—	—	3 227	6 636
	129 147 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	129 147 \$	98 886 \$

Renseignements supplémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2015

	Fonds d'administration	Fonds des immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de développement de la profession	Fonds d'assurance responsabilité	2015 TOTAL	2014 TOTAL
ANNEXE E - PROMOTION ET COMMUNICATION							
Salaires	71 150 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	71 150 \$	90 516 \$
Avantages sociaux	12 453	—	—	—	—	12 453	16 000
Frais de représentation et de déplacements	5 050	—	—	—	—	5 050	87
Participation aux salons	4 334	—	—	—	—	4 334	3 986
Frais généraux	549	—	—	—	—	549	617
Production de matériel promotionnel	14 572	—	—	—	—	14 572	11 567
Bourses, concours et prix	4 845	—	—	—	—	4 845	5 790
Promotion et publicité	10 005	—	—	—	—	10 005	5 303
Revue scientifique	58 385	—	—	—	—	58 385	54 544
Publications - Bulletin et magazine	25 773	—	—	—	—	25 773	24 609
Rapport annuel	5 146	—	—	—	—	5 146	2 548
Divers	360	—	—	—	—	360	455
	212 622 \$	—	—	—	—	212 622 \$	216 022 \$
ANNEXE F - ACTIVITÉS PARTICULIÈRES / DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL							
Projet revue spéciale 50 ^e	— \$	— \$	— \$	28 831 \$	— \$	28 831 \$	— \$
Refonte du site Internet	—	—	—	75 503	—	75 503	—
Projet formation à distance	—	—	—	33 550	—	33 550	—
	— \$	— \$	— \$	137 884 \$	— \$	137 884 \$	— \$



1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3M 3E2
Téléphone **514 333-6601** ou **1 877 913-6601**
Télécopieur **514 333-7502**
Courriel général info@ordrepsed.qc.ca